

COMITE DES FETES DE SAINT GERMAIN VILLAGE 27500 SAINT GERMAIN VILLAGE

COMPTE RENDU DE L' ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du COMITE DES FETES 5 MAI 2014

PERSONNES PRESENTES :

Madame PEPIN Odile (Présidente) - Monsieur MANCEL Pierre (secrétaire/trésorier)- Monsieur ANSART Pierre - Madame ROSA Mauricette, Monsieur MOUCHEL Frédéric, Monsieur COUTEY Eric, Madame HURAY Yvette , Madame ROULIN Agnès (membres).
Madame BOULET Sandra, DELAHAYE Ludovic

EXCUSEE : Madame BERGER Liliane, Madame MOUNIER Marie Emmanuelle .

ABSENT : Monsieur RIQUIER Jacky

REPRESENTANT DE LA MUNICIPALITE EXTERNE AU COMITE: Monsieur LECHEVALIER , Maire.

OUVERTURE DE LA REUNION : la Présidente ouvre la réunion à 18h15 et précise les sujets à traiter :

- Modifications des statuts et Elections du bureau
- Modalités de fonctionnement du comité des fêtes

Sujets annexes :

Fête de la peinture 2014

Concours photo 2013

Animations et partenariat avec l'association Orgues et Pierres - Concert d'automne

MODIFICATION DES STATUTS ET ELECTIONS DU BUREAU :

La présidente informe l'assemblée de la démission de Madame BERGER Liliane du Comité des Fêtes.

Les élections et les modifications des statuts de la présente assemblée sont consécutives aux élections municipales du mois de mars 2014.

Les statuts d'origine , en date du 31 mars 1967, doivent être modifiés et complétés en fonction du souhait des personnes présentes.

Les modifications concernent :

La redéfinition de l' ARTICLE 2 (plus complète)

La redéfinition de l' ARTICLE 4 : l'association est administrée par un Comité de 12 membres.

- 6 membres élus du conseil municipal et délégués au comité des fêtes
- 6 membres externes ou pouvant faire partie du conseil municipal

La redéfinition de l' ARTICLE 5 sur le conseil d'administration et la composition du bureau.

La suppression du libellé EXISTANT de l'ARTICLE 7 et sa redéfinition.

La suppression du libellé EXISTANT de l'ARTICLE 8 et sa redéfinition.

La création des ARTICLES 9 à 14 définissant les conditions d'administration.

Il est décidé que les réunions du Comité auraient lieu le soir à 20h30.

L'assemblée générale annuelle sera ouverte à tout le monde pour suggestions d'animations. Elle permettra de rétablir les quotas des membres (décès, démissionnaires ou dans l'incapacité d'assurer leur participation au Comité) en fonction de leur qualité, qu'ils soient élus ou membres extérieurs.

DEVELOPPEMENT DES SUJETS ANNEXES

1) FETE DE LA PEINTURE 2014

La fête de la peinture aura lieu le dimanche 1 juin. La récupération des supports de communication et de promotion sera faite le mardi 6 mai au Conseil Général de l'Eure, lors de la présentation du programme.

L'animation de base aura lieu dans le parc du vivier et les tentes, tables et bancs ont été réservés auprès de la Communauté de Communes.

L'après midi du samedi 31 mai est retenu pour la pose de la signalétique par les membres du Comité. Le rendez vous est prévu à 14 heures parking de la mairie annexe. (des précisions complémentaires seront diffusées par mail). Un article sera diffusé par voie de presse pour solliciter la participation des peintres. Les écoles seront également sollicitées.

2) CONCOURS PHOTO 2014

Il est décidé de reconduire le concours photo pour l'année 2014. Le thème retenu : « LES MONUMENTS ET EDIFICES DU CANTON DE PONT AUDEMER » en 1 seule catégorie : PHOTOS couleur. Les photographies seront limitées à trois (3) par personne.

Les photographies devront être faites obligatoirement au format équivalent au A4 (21x29,7) (les formats de taille inférieure ou supérieure seront exclus) et être labellisées de la date de prise de vue correspondant à la période du concours et de l'identité de l'auteur (une représentation visuelle d'une vignette label sera imprimée pour information sur le règlement afin de presque éradiquer toute contestation).

L'affiche et le règlement sont disponibles en mairie et feront l'objet d'un article dans l'EVEIL courant MAI. Ils seront également mis en ligne sur le site internet communal.

Ces documents seront transmis par mail aux membres du Comité.

3) ANIMATIONS et PARTENARIAT ORGUES ET PIERRES – CONCERT D'AUTOMNE

L'association Orgues et Pierres a fourni des éléments sur son programme 2014 lors de son assemblée générale du 14 janvier 2014.

L'association a pressenti à nouveau Vincent BENARD (orgue) et Manuella LECOMTE (soprano) (intervenues en 2012) pour une nouvelle prestation plus accessible au niveau du répertoire. Le concert est prévu le dimanche 28 septembre à 16 heures à l'église.

Afin de déterminer le versement de la subvention du Comité pour le concert d'automne 2014, il est reconduit le principe d'un versement du complément financier au budget de ce concert, en fonction du bilan général chiffré de sa réalisation fourni par ORGUES et PIERRES.

4) DIVERS

Les membres prennent l'engagement d'appréhender des pistes d'animations (type, mise en œuvre, coûts) qui seront discutées ensuite par les membres du Comité avant, le cas échéant, de les intégrer au programme annuel.

Ordre du jour épuisé, clôture de la réunion à 20h00.

Pour la présidente,
Le secrétaire / trésorier
Pierre MANCEL